



Le 25 août 2014

La prévention des cambriolages

10 conseils utiles pour se protéger :

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique ou d'un entrebâilleur.
- Fermez toutes les issues de votre habitation (portes, fenêtres, garage...) et vos volets. Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux, voire d'un système d'alarme : Le principal ennemi des cambrioleurs est le temps !
- Donnez l'impression que le domicile est occupé (éclairage automatique) : un système d'éclairage par détecteur de mouvement suffit parfois à dissuader.
- Fermez votre porte à clé lorsque vous êtes chez vous.
- Ne laissez jamais vos clés cachées à l'extérieur (paillason, boîtes aux lettres, pot de fleurs, ...)
- Placez vos valeurs et bijoux en lieux sûrs, ne gardez aucun objet de valeur en évidence.
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Répertoirez vos objets de valeur et notez les numéros de série. Faites de même pour vos carnets de chèques, cartes de crédit, ...
- Restez discret sur certains détails privés (objets de valeur possédés, lieux de rangement)
- Soyez vigilant au contact des démarcheurs à domicile.

Vous êtes chez vous « l'habit ne fait pas le moine » :

- Ne laissez pas entrer des personnes inconnues, même si ce sont des femmes ou enfants.
- Pour toute personne en tenue, exigez une carte professionnelle (faux gendarmes, faux facteurs, faux agents EDF, ...).
- En cas de doute faites le 17.

Que faire en cas d'absence durable :

- Votre domicile doit paraître habité ; demandez à une personne de confiance qu'elle ouvre régulièrement vos volets.
- Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence de votre absence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordante de courrier révèle une longue absence.
- Pensez à l'opération « tranquillité vacances » ; signalez votre absence à la gendarmerie, ou à la police et des passages fréquents à votre domicile seront effectués lors des patrouilles.

Aidez-nous à vous protéger :

- Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal, ne vous manifestez pas mais alertez sans tarder la police ou la gendarmerie en composant le 17 sur votre téléphone.
- Signalez les démarcheurs à la police ou gendarmerie, les personnes et les véhicules qui vous paraissent suspects.

Vous êtes victime d'un cambriolage, aidez nous à retrouver les voleurs :

- Faites immédiatement appel à la police ou la gendarmerie, de jour comme de nuit.
- Laissez les lieux tels que vous les avez trouvés.
- Dressez une liste complète de tout ce qui vous a été dérobé.
- Faites opposition auprès de votre banque pour les chèques et les cartes de paiement volés.
- Sachez que pour l'enquête, des photos d'objets de valeur et des numéros de série seront utiles.

**Service régional et départemental
de la Communication Interministérielle**
 : pref-communication@doubs.gouv.fr